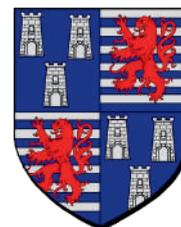


AVRIL 2025

# TROCHE *Bulletin*



Le journal municipal de la commune de Troche



Le bien vivre c'est ici !

# SOMMAIRE

Etat Civil	P2
Edito	P3
Budget	P4
Subventions	P6
Décisions du Conseil	P7
Rétrospective	P12
Travaux	P14
Associations	P17
Environnement	P24
Infos Utiles / Services	P26
Sentiers de Randonne	P27

## Troche Bulletin

Avril 2025

Directeur de Publication :  
Michel AUDEBERT

Mise en page : Elodie JOURDAN

Impression : Imprimerie

Corrézienne

Rédaction : Mélissa GARREAU

Crédit photos : Mairie / Canva

Parution annuelle

Couverture : Elodie JOURDAN



## ETAT CIVIL



### Naissances

Amaël NEYRAT né le 07/02/2024 Tulle

Katalia Marisol CHASSAGNE TERRAL née le 07/07/2024 à Brive

Cléo FLOOR née le 07/10/2024 à Brive

Néo CHATAIN né le 21/10/2024 à Limoges

Alexandre POMMEPUY né le 25/10/2024 à Tulle

### PACS

Le 04/01/2024 Thibault NEYRAT et Marion MAZEAUD

### Mariages

Le 22/06/2024 Sébastien SEGERAL et Eléonore JAMBRINA-PENALBA

Le 17/08/2024 Christophe CHASSAGNE et Isabelle LEYRIS

### Décès

Le 10/01/2024 André FAYA veuve de Mr MALIGNE

Le 05/02/2024 Denise dit « Suzette » GIRARDEAU née PIGNOLET

Le 09/02/2024 Alice LE GUILLARD née AUDOIN

Le 29/03/2024 Jacques BORDAS

Le 26/06/2024 Madeleine COMMAGNAC

Le 05/08/2024 Odette DELAGNES née ROUQUETTE

Le 04/09/2024 Yvonne GERAUD

Le 03/12/2024 Raymonde VERDIER veuve de Mr GERVAIS

L'équipe municipale (employés et élus), les responsables d'associations vous présentent l'essentiel de l'actualité écoulée en 2024.

# L'ÉDITO



C'est toujours dans l'incertitude, l'inquiétude : sur le plan économique, la sécurité, l'éducation comme les années précédentes que 2024 s'est achevé, avec des dirigeants inquiétants à la tête de nombreux pays dans le monde, avec des conflits, des guerres impensables il y'a quelques années. La France elle-même est dans une période d'instabilité politique. Espérons que 2025 soit l'année du renouveau avec le retour de la sagesse. La commune, comme toutes les collectivités, est dans l'inconnu budgétaire dans l'attente des décisions de l'état.

Commencé en 2022 avec la démolition du bâtiment attenant à la salle des fêtes, le réaménagement de ce quartier se poursuit avec l'agrandissement de la salle existante, une salle qui ne répondait plus aux normes de sécurité pour recevoir du public. Il était plus qu'urgent de statuer sur cette bâtisse, une ancienne épicerie transformée en salle des fêtes par nos anciens ; une salle qui a abrité de nombreux bals et autres divertissements il n'y a pas si longtemps. Le conseil a donc décidé de maintenir ce à quoi ce bâtiment est destiné depuis de nombreuses années, de restaurer et agrandir ce lieu emblématique. Ce projet d'envergure est programmé en deux temps. Première phase l'agrandissement avec la création de sanitaire, d'une salle d'accueil avec bar, des cuisines et des coulisses. La deuxième phase concerne la restauration de la salle existante, isolation (toiture, ouvertures, murs et chauffage énergie renouvelable).

Fin 2024 (Décembre) nous avons installé un panneau info place du monument aux morts, un panneau qui a une double fonction. Tout d'abord informer la population, les infos de la mairie, des associations. Il a également un rôle sécurité, rappeler aux usagers de la route de ralentir dans un secteur très fréquenté par des piétons, Sortie de parking, boulangerie, restaurant.

**Pour l'année 2025,  
nous poursuivons  
nos efforts  
pour stabiliser  
nos charges de  
fonctionnement.**

Deux jeunes étudiantes Charlotte et Merveille ont effectué un service civique d'une période de 6 mois d'Avril à fin Septembre à la charge de l'état. Leur mission était de mettre en valeur le patrimoine de la commune, son attrait touristique en créant des parcours de découverte, pommes anciennes variétés, circuit dans le bourg, parcours santé...Mission réussie.



## MAIRIE

### Accueil du public :

Lundi, mardi, jeudi et  
vendredi : de 9h à 16h  
Mercredi : 9h à 13h  
Samedi : 9h à 12h

**Vous pouvez joindre le  
standard téléphonique  
au 05 55 73 36 19**

**Nous écrire :**  
mairie.troche@orange.fr  
www.troche.fr

Mairie de Troche  
38 avenue des 3 roches  
19230 TROCHE

Je remercie les forces vives de la commune. Les associations communales qui donnent l'occasion à de nombreux membres de pratiquer leurs activités favorites et animent tout au long de l'année, la commune. Nos quatre agents communaux qui font tout au long de l'année un excellent travail. Nathalie notre nouvelle secrétaire de mairie compétente et disponible, secondée depuis le 1er Janvier par Mélissa à qui nous souhaitons la bienvenue, Sébastien et Eugène nos deux techniciens qui réalisent des travaux en régie : murs, rénovation de bâtiments... en plus des travaux courants. Et je remercie enfin le conseil pour son efficacité et son implication pour le bien de la commune et des administrés.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de vivre une année 2025 plus sereine et plus calme.

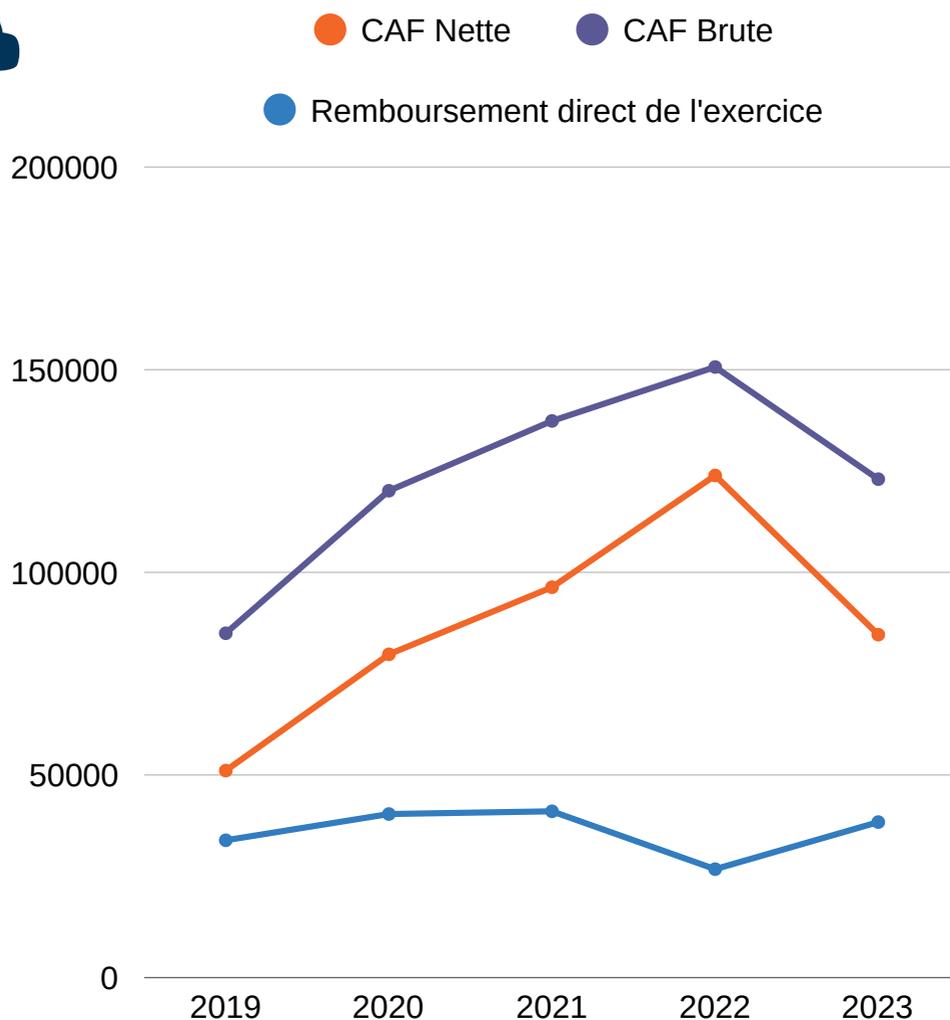
*Bien cordialement,*

Votre maire  
Michel AUDEBERT

# Evolution de la capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

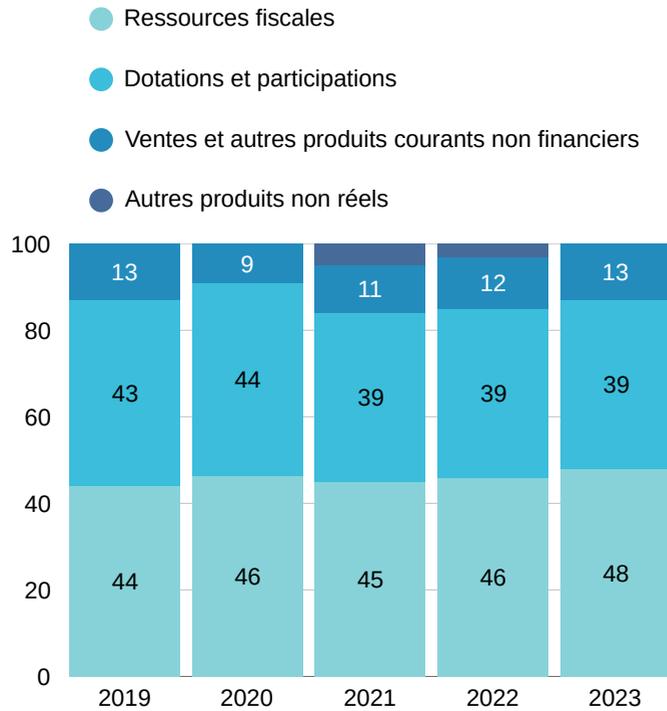


CAF Brute	84 970 €	120 137 €	137 358 €	150 669 €	122 998 €
CAF Nette	51 078 €	79 772 €	96 324 €	123 909 €	84 625 €
Remboursement direct de l'exercice	33 892 €	40 365 €	41 034 €	26 760 €	38 373 €

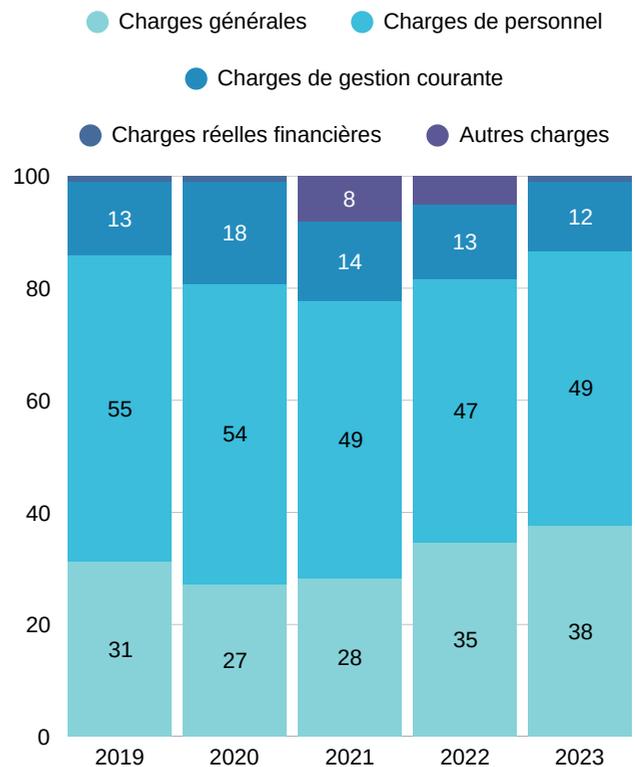
# Budget Communal : Compte Administratif

## Structure et évolution des recettes et dépenses de fonctionnement en %

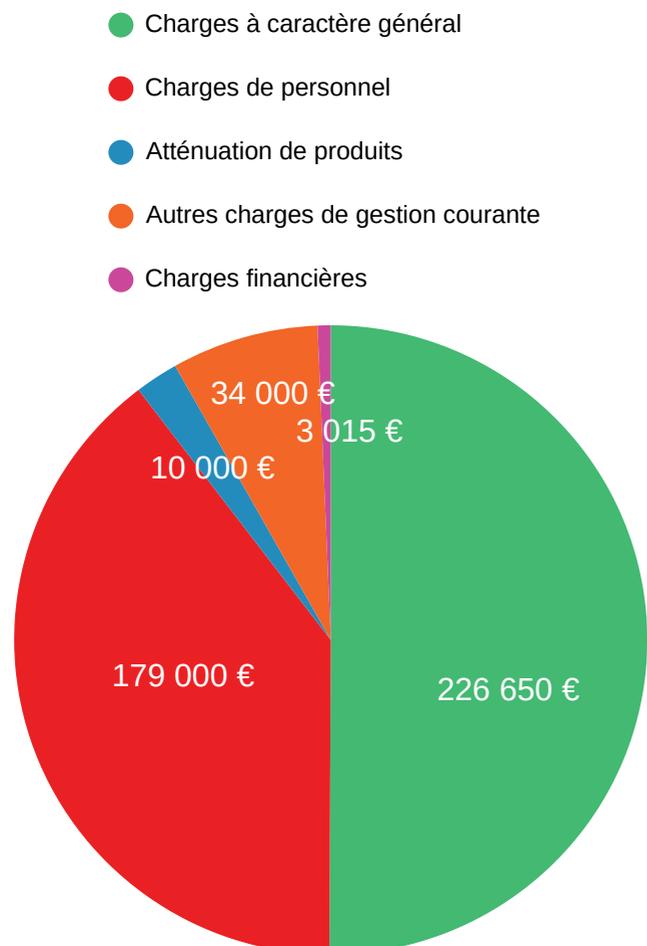
### Recettes



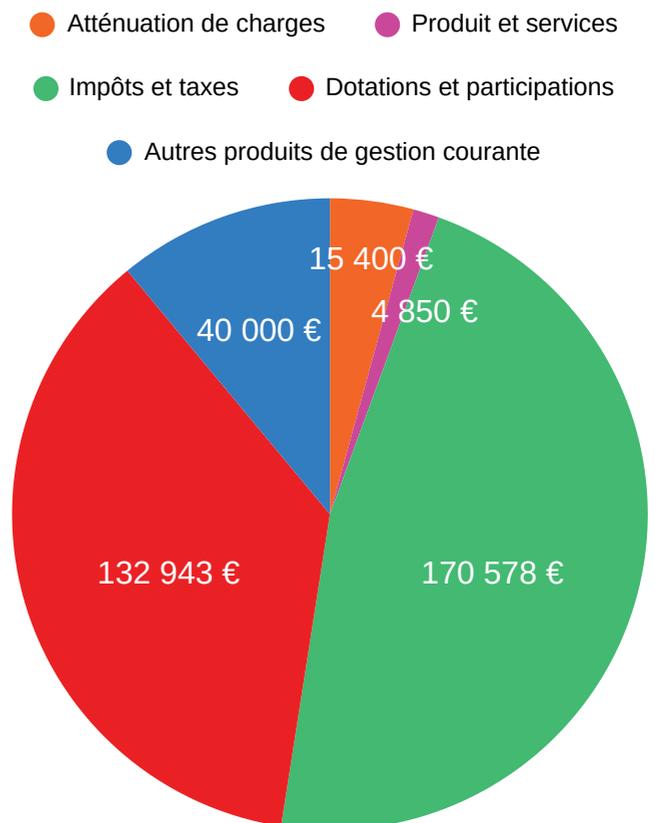
### Dépenses



### Dépenses de fonctionnement 2024



### Recettes de fonctionnement 2024





# LES SUBVENTIONS

Organismes	Montant
Asso Communes Jumelées	72.24€
Amicale Sapeurs-Pompiers Pompadour	50 €
Amis de l'école de Pompadour	200 €
Amitié des Trois Roches	500 €
Association des Lieutenants Corrèze	50€
Association des Scléroses en plaque	50 €
Association Sportive Collège Lubersac	150 €
Collège Lubersac (Voyage)	350 €
Comité de Jumelage	150 €
Comité de Jumelage *	300 €
Entente des Vergers	200 €
Entente Troche Vigeois *	180 €
Entente Troche Vigeois	500 €
Fédération Asso Laïque Corrèze	60€
Institut de Richemont à Cherves-Richemont (élève)	50 €
La Favorite Courir pour la Vie	50 €
Les Resto du cœur	50 €
Planning Familial 19	50 €
Pupilles Orpheline UDSP 19	50 €
Section Jeunes Sapeurs Pompier	50 €
Société communale de chasse	500 €
Sos Violence conjugales	50 €
Troche Cyclo Nature	500 €
USEP Comité Départemental 19	50€
CAUE de la Corrèze	180 €
ADM Association des Maires	154 €
Pays d'Art Histoire	410.90€
Corrèze Ingénierie	389.52€
<b>Total Subventions</b>	<b>5346.66€</b>

\* Subventions exceptionnelles



# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Régime indemnitaire – Mise en place du RIFSEEP

Le maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les critères d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel de l'agent).

Le RIFSEEP comprend deux parts : L'IFSE, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent ; et le CIA, complément indemnitaire annuel : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le CIA est basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 01/12/2023 le RIFSEEP sera attribué aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public concernés dans la collectivité.

### Médecine préventive



Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé.

Le choix du Conseil se porte sur le Service Prévention Santé Travail Corrèze-Dordogne (SPST 19-24) qui a conventionné avec le Centre de Gestion de la Corrèze (CGD19) à compter du 01/01/2024.



### Garantie maintien de salaire

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2020 la participation mensuelle de la commune concernant le contrat de prévoyance de chaque agent est de 10 €.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la participation à 16 € brut par agent au 1er janvier 2024, sous condition que ce contrat soit labellisé.

### Location du chapiteau en complément de la location de la salle des Associations



Pour une location de salle, le Conseil Municipal donne la possibilité de louer le chapiteau avec un supplément de 80 €, à un particulier. Et reste gratuit pour les associations.

## Noël des enfants du personnel communal



Comme tous les ans, il est décidé de verser 70 € à chaque enfant du personnel communal titulaire, contractuel ou en remplacement, et ce jusqu'aux 14 ans de l'enfant. Pour 2024, 3 enfants sont concernés soit 210 €.



### Restructuration Salle des Fêtes

Le maire transmet à l'assemblée les nouveaux documents reçus du cabinet d'architectes MAAD : les plans du projet, les contrats architecte n°1 (Rénovation) et n°2 (Extension) ainsi que l'estimation par corps d'état de chaque tranche de travaux. Il évoque également les différentes subventions possibles et soumet 3 options de plan de financement.

Le Conseil Municipal retient l'option d'un financement avec une DETR 2024, une DETR 2025, une aide du Conseil Département, du CRTE 2024 et des Fonds Verts (seulement sur la rénovation pour ce dernier). Le permis de construire peut être lancé, ainsi que les demandes de subventions.

### Nettoyage Baillet – Avenant n°2



Le Conseil Municipal accepte le nouveau taux horaire qui passe de 21.50 € HT à 22 € HT à compter du 1er Mars 2024 de la société SAS Nettoyage Baillet et Fille pour la prestation de nettoyage des locaux mairie.



### Prime pouvoir d'achat

Monsieur le Maire rappelle la mesure du Gouvernement visant à soutenir les bas et moyens salaires des agents par le versement d'une prime pouvoir d'achat ; prime variant en fonction de la rémunération brute du 30 juin 2022 au 1er juillet 2023 et comprise entre 300 € et 800 €.

Le Conseil Municipal opte pour le versement de 50% de la prime calculée pour les 4 agents en activité sur la période de référence.





### Projet photovoltaïque lieu-dit « Chaumont »

La Société WATT & CO a le projet d'implanter des panneaux agrivoltaïques sur 27 hectares non boisés situés au lieu-dit Chaumont. Le bétail (ici élevage bovin) doit pouvoir pâturer en dessous et les engins agricoles pouvoir faucher. Le conseil municipal est prêt à rencontrer cette société mais attend les décisions de la Chambre d'Agriculture et de la Préfecture.

### Véhicule utilitaire



Le Conseil Municipal après examen des 2 devis pour les véhicules d'occasion suivant : le berlingot Citroën de 2017 (171 000 kms) et 2018 (74 500 kms), choisit celui de 2018 au vu de son faible kilométrage, pour un montant de 13 500 €HT.



### Accueil des jeunes mission volontariat « INSITE »

Monsieur le Maire confirme l'accueil de deux jeunes volontaires du 15/04 au 15/10/2024 qui auront des missions de service civique ayant pour thème l'environnement, la culture et le patrimoine de Troche. La commune a pour obligation de les loger. Une personne sera donc logée au frais de la commune dans un gîte moyennant une contribution de 12 €/nuit.

### Composteurs SIRTOM



Selon l'article L.541-21-1 du code de l'environnement, les collectivités doivent mettre en place un tri à la source des déchets agroalimentaires à partir du 1er janvier 2024. Ce tri n'est pas obligatoire pour l'instant pour les particuliers ; le protocole se met en place actuellement à Brive et s'amplifiera petit à petit.

### Acquisition d'un ordinateur portable



L'acquisition d'un nouvel ordinateur portable est indispensable pour les travaux communaux, administratifs et les réunions du Conseil. Le Conseil Municipal retient le devis d'Informatique Distribution, d'un montant de 982,16 € HT.

### Avenant à la convention de participation financière pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours d'Arnac Pompadour



Le coût final de la construction du Centre d'Incendie de Pompadour (montant prévisionnel 870 974 €) s'élève à 908 816,56 € HT, soit une participation définitive des communes de 427 022,23 €. Il convient donc d'arrêter la contribution définitive des 10 communes par un avenant à la convention initiale. Le SDIS de la Corrèze apporte une contribution financière de 40% du montant HT des travaux, les 60% étant à la charge des 10 collectivités de la communauté de communes. La participation finale de Troche s'élève à 40 866,03 € ; la répartition initiale reprise dans la convention signée était de 38 525,67 €, le reste dû par la commune est de 2 340,36 €.

### Prime Pouvoir d'Achat



Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime. En date du 5 mars 2024, le Comité Social Territorial (CDG19) a rendu un avis favorable au souhait émis par le Conseil de verser 50% du montant à attribuer aux 4 agents. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Elle sera versée en une seule fois avant le 30 juin 2024.

### Téléphones des 2 salles polyvalentes

Décision prise de résilier les 2 lignes téléphoniques. Lors de locations, il faudra dorénavant avoir le nom et portable d'un « référent sécurité » à inscrire sur la convention de location.



## Participation fiscalisée et modifications des statuts de la FDEE19

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, accepte la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la FDEE19, à hauteur de 3 617,40 € pour 2024, et décide de sa mise en recouvrement par les services fiscaux.

Par délibération du 8 février 2024, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts en matière de transition énergétique et écologique. Il indique que tous les membres de la FDEE 19, (214 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts. Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 1er juin 2024. Le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

Dans le cadre de la compétence « Système d'information Géographique », la FDEE19 met à disposition une plateforme informatique capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées.

Cette plateforme permettra aux communes adhérentes de s'informer, de visualiser ou encore d'analyser les données patrimoniales notamment celles en lien avec les compétences de la FDEE19 telles que : la localisation et les données « Eclairage Public », le réseau Eclairage Public géoréférencé avec une précision en classe A, les armoires et organes de commande de l'éclairage public, les points lumineux, le projet de Rénovation des luminaires « Eclairons Demain », les incidents EP, les luminaires solaires, la localisation et les données des réseaux et postes de distribution publique d'électricité dans le domaine de compétence « Electrification Rurale », le réseau cartographique (traité par ENEDIS), les clients et/ou départs mal alimentés, sous le seuil admissible de la qualité de fourniture d'électricité, la localisation et les caractéristiques des bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

L'adhésion à la compétence optionnelle « SIG » se fait SANS contribution financière de la part de la collectivité. L'accès sera proposé à une personne, élue référente, et une personne, agent référente, désignées par la collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer, à compter du 1er juin 2024, à la compétence « SIG » conformément à l'article 4.3 des statuts, proposé par la FDEE 19, et désigne Monsieur Guy LACHAUD, comme élu référent, et Monsieur Sébastien SÉGÉRAL, comme agent référent.



## Redevance Occupation Domaine Public 2023 et 2024 par Orange

La Redevance pour l'Occupation du Domaine Public 2023 par Orange n'a pas été perçue pour l'année 2023, un rappel a été fait pour un montant total de 1328,52 €, calculé d'après les bases du décret du 27 décembre 2005. Pour la redevance 2024, le décompte du patrimoine des équipements de télécommunications d'Orange sur le domaine public du territoire communal, au 31/12/2023 et : pour les Artères aériennes : 20,599 kms et les Artères en sous-sol : 3,693 kms

Le Conseil Municipal décide que soit émis un titre de recettes à l'encontre d'ORANGE, d'un montant total de 1 462,89 €, calculé d'après les bases de la façon suivante : 62,60 € par Km linéaire en aérien soit :  $62,60 \times 20,599 = 1\ 289,50$  € et 46,95 € par Km linéaire en sous-sol soit :  $46,95 \times 3,693 = 173,39$  €.

## Taux imposition 2024



Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux 2023 de la taxe sur le foncier bâti (31.61%), sur le foncier non bâti (79.68%) et de la taxe d'habitation (8.23%) pour l'année 2024.

## Approbation du Compte Administratif et de Gestion 2023

La présentation du Compte Administratif se résume ainsi : pour la section Fonctionnement : totaux cumulés dépenses 309 299,78 € et Recettes 685 397,62 €. Pour la section Investissement Dépenses 236 354,69 € et Recettes 657 397,89 € soit un résultat définitif excédentaire de 264 354,42 €.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023.

### Affectation des résultats du Compte Administratif

Après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire de 264 354,42 € à la section Fonctionnement.



### Approbation du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2024 comme suit :

Section Fonctionnement : Dépenses 638 125,51 €  
Recettes 638 125,51 €

Section Investissement : Dépenses 614 595,42 €  
Recettes 614 595,42 €

Soit un total : Dépenses 1 252 720,93 € et Recettes 1 252 720,93 €.

### Feu d'artifice



La commune décide d'offrir le feu d'artifice pour un montant de 2000 €, tiré par l'entreprise « 8eme Art ». Il sera tiré le samedi 6 juillet 2024, jour de festivité organisé par le Comité des Fêtes.



### Rencontre administrés / Elus

La commune a décidé de remplacer les vœux de début d'année par une journée rencontre entre administrés et élus, ce moment convivial apprécié de tous permet de développer et de renforcer les liens. Le conseil souhaite renouveler l'expérience pour l'an prochain et la date du 1er Juin a été retenue.

## Entretien des cloches

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour 2025 le contrat avec l'entreprise Sas Honoré pour un montant annuel de 160,00 euros HT, pour une durée de deux ans pouvant être reconduit dans la limite de deux années.



### Voirie

Le conseil municipal accepte le devis de l'Entreprise Freyssinet d'un montant de 20.122,50€ HT pour les travaux voirie 2024 suivants : Route des Tuileries : 2832,50 € HT – Route du Bos : 2775,00 € HT – La Martelle : 1480,00 € HT – Écurie des Colombes : 1092,00 € HT – Route de Mévialle : 2807,50 € HT 6 Espalion : 3723,00 € HT – Trottoirs : 1672,50 € HT – Accès particulier : 3740,00 € HT.

### Eclairons demain



Les travaux concernant la pose de LED sur la Commune, soit 39 points lumineux, ont été réalisés par l'Entreprise Contant. Le coût total est de 21 400 €, la FDEE19 participe pour 10 695,40 €, le département 3233,54 € et l'UE 1 712 €, le coût restant à charge pour la Commune est de 5 759,06€.

### Commune nouvelle



Les 3 communes de Saint-Martin-Sepert, Saint-Pardoux-Corbier et Saint-Ybard ont, par délibération du 10 juillet 2024, décidé de créer une commune nouvelle dénommée « Les Trois-Saints ». Elles ont émis le souhait d'être rattachées à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche. Elles faisaient partie jusqu'alors de la COM COM du Pays de Lubersac Pompadour. Les autres membres de cette dernière doivent se prononcer sur le rattachement souhaité et s'y opposer si nécessaire par délibération auprès de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale).

Une réunion de la COM COM du pays de Lubersac Pompadour s'est tenue le 6 août pour faire un point sur les avis des autres communes membres. A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de laisser ces 3 communes suivre leur choix.



## Recensement INSEE

Le recensement de la population aura lieu sur la commune du 16 janvier au 17 février 2025. Le coordinateur communal, chargé de la mise en œuvre de l'enquête a été désigné par arrêté du 8 juillet 2024, en la personne de Nathalie Cannesan (adjoint administratif de la commune). Le recrutement de l'agent recenseur s'est porté sur Isabelle TINTIGNAC.

## Panneau info lumineux



Il est décidé de passer commande du panneau info à ACE Collectivité pour un montant de 11 846,80 € HT soit 14 216,16 € TTC. Pour ce faire, il convient d'établir une Décision Modificative au Budget 2024 : virement de crédits depuis les opérations (aire de jeux) pour 5 642,95 €, (multistades) pour 4 000 € et (véhicule) pour 6227,24 € vers l'opération (panneau info) afin d'augmenter les crédits de ce compte de 15 870,19 €. L'entreprise CONTANT intervient pour faire la tranchée et le branchement électrique pour un montant de 5 397,20 € HT soit 6 476,64 € TTC. Une subvention de 4 539 € a été obtenue auprès du Département.



## Zones FRR (Zone de Revitalisation Rurale)

La commune qui était jusqu'à ce jour en ZRR est maintenue dans cette zone. Celle-ci s'appelle dorénavant zone FRR (France Ruralités Revitalisation).



## Toiture salle des Associations

Le projet « panneaux photovoltaïques » sur la toiture de la salle des associations n'est pas possible au vu de l'état actuel de celle-ci, il est remplacé par le projet « réfection toiture salle des Associations ».

Le devis de l'entreprise GENESTE est retenu pour un montant de 18 156 € HT soit 21787,20 € TTC. Une demande de subvention au département sera faite.



## La Fibre

La fermeture du réseau cuivre est pour fin Janvier 2025 sur la commune. Dorénavant seule la fibre permettra la connexion au téléphone.



## Restructuration Salle des Fêtes : Entreprises retenues

Le Conseil Municipal, après étude des devis reçus suite à l'appel d'offres retient les entreprises suivantes :

LOT N°	Corps de Métier	Entreprise	Montant
1	Terrassement	Lascaux TP	35 805,20 €
2	Maçonnerie	Malagnoux	98 840,91 €
3	Charpente	Tradiwood	78 704,20 €
4	Couverture Désamiantage	DB Zinc	80 227,38 €
5	Menuiseries extérieures	Parouteau	44 173,49 €
6	Plâtrerie et Peinture	Intérieur Concept	49 093,80 €
7	Menuiseries intérieures	Lachèze	42 823,40 €
8	Électricité	Inéo	18 755,29 €
9	Carrelage et sols	Escure Batifouye	38 527,40 €
10	Plomberie chauffage	Lemaire	35 883,58 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>522 834,65 €</b>

## Travaux aux cimetières



Au nouveau cimetière : les agents techniques ont maçonné des bordures en petits pavés au bout des allées. Le Conseil Municipal est d'accord pour agrémenter le lieu avec l'achat d'arbres (pin parasol, magnolia tige, cyprès et prunus). Coût total 530,92 € HT soit 584 € TTC.

## Révision des loyers logements communaux

Le Conseil Municipal décide de suivre le taux maximum d'augmentation fixé par l'INSEE pour 2025 soit 3.26% fixé.

## Révision des tarifs location salle des Associations

Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs pour 2025. Habitants de la commune (1 ou 2 jours) 140 € du 1er Mai au 31 Octobre et 180 € du 1er Novembre au 30 Avril. Habitants extérieurs à la commune (1 ou 2 jours) 240 € du 1er Mai au 31 Octobre et 300 € du 1er Novembre au 30 Avril.

## Prévoyance des agents



Le Comité Social du CDG ayant émis un avis favorable à la proposition de participation de l'employeur à hauteur de 18 euros par agent, il convient de prendre une délibération pour notifier ce montant, libre à chaque agent de choisir la prévoyance labellisée par le CDG, à savoir la MNT RELYENS ou de garder sa prévoyance actuelle. Dans ce dernier cas, l'agent ne percevra pas la participation employeur.

# RÉTROSPECTIVE 2024

Le dimanche 4 février 2024, nos aînés se sont réunis pour un moment convivial et chaleureux à l'occasion du traditionnel **repas des aînés**.

Une belle journée placée sous le signe du partage et de la bonne humeur !



Mercredi 17 avril à 14h, les habitants de la commune se sont mobilisés pour la **Journée éco-citoyenne**. Armés de gants et de sacs poubelles, petits et grands ont parcouru les routes pour collecter les déchets et préserver notre environnement. Une belle initiative clôturée par un goûter de Pâques convivial !



Comme chaque année, la commune a rendu hommage aux combattants lors des **cérémonies du 8 mai et du 11 novembre**.

En présence des élus, des associations et des habitants, ces moments de recueillement ont permis de rappeler l'importance du devoir de mémoire et de transmettre ces valeurs aux générations futures.



## Visite du sous-préfet le 28 octobre 2024



Le sous-préfet de Brive Jacques RANCHÈRE a été accueilli par le maire de Troche, Michel AUDEBERT, qui lui a dévoilé les aménagements réalisés dans la commune comme l'église ou l'aire de jeux pour enfants.

Les actions en cours ont été présentées, comme le panneau électronique installé devant la boulangerie et qui permettra aux associations et à la mairie de faire paraître les événements et informations importantes.

Concernant la salle des fêtes, des travaux ont déjà été effectués mais elle devrait d'ici peu voir sa surface doublée pour y aménager des toilettes, des vestiaires, des coulisses et des cuisines.

Le maire a abordé la problématique de la vitesse des véhicules qui traversent la commune. Puis, le sous-préfet a visité deux exploitations. Il s'est rendu chez Philippe Bordes et Pierre Lortholarie, tous deux arboriculteurs et éleveurs. Il a longuement discuté avec eux des soucis qu'ils rencontrent autour de diverses thématiques : le réchauffement climatique, les intempéries, le coût des nuisibles qui détruisent les plantations.



Le samedi 11 mai, l'église a résonné au son d'un **magnifique concert**, offrant aux spectateurs un moment hors du temps.



Un instant musical empreint d'émotion et de partage, apprécié de tous.



À l'occasion d'**Octobre Rose**, la commune s'est parée de rose pour sensibiliser à la lutte contre le cancer du sein. Des parapluies ont été installés à la Halle, sur la place de l'église et la place de la République, offrant un symbole fort de solidarité et d'espoir.



# TRAVAUX 2024

## Le cimetière

Les agents communaux ont aménagé des allées en pavés dans le nouveau cimetière, offrant ainsi une finition plus esthétique et limitant la pousse de l'herbe aux abords des tombes.

Par ailleurs, plusieurs arbres ont été plantés, notamment un cyprès de Provence, un magnolia sur tige, un pin parasol et un prunus.



**Le stade** a fait peau neuve ! Grâce aux récents travaux, les installations sont désormais plus modernes et accueillantes pour les joueurs et les supporters. La peinture a été refaite sur la façade du bâtiment et le traçage des lignes a été remis au goût du jour sur le terrain multisport. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette amélioration !



La mairie a récemment fait **l'acquisition d'un véhicule Citroën Berlingo** floqué pour un montant de 13 772 €, afin d'améliorer les services municipaux et les déplacements des équipes.



# TRAVAUX 2024



Un panneau d'information a été installé dans le bourg pour tenir la population informée des actualités locales, telles que les manifestations, la vigilance météo ou encore les arrêtés préfectoraux et municipaux.

## Insite

Qu'est-ce que c'est ? Insite accompagne les communes rurales dans la mise en place de missions de volontariat en soutiens aux initiatives locales culturelles, sociales et environnementales qui font vivre le territoire. Pendant 6 mois, des jeunes volontaires en service civique s'installent dans la commune pour mettre leur énergie et leurs envies au service des projets locaux : une expérience hors du commun qui leur permet de donner du sens à leur parcours et de développer de nouvelles compétences.

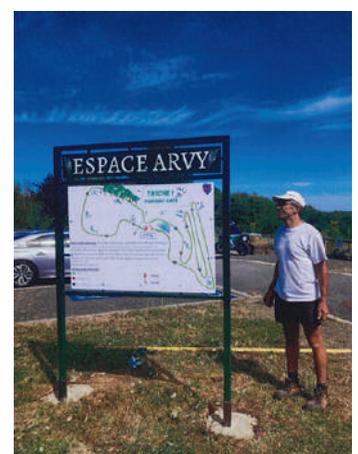
La commune a tenté l'aventure et a signé un partenariat avec Insite. Deux volontaires Charlotte et Merveille son entrée dans l'équipe de Mars-Septembre et ont réalisé les missions suivantes :

- Pose des panneaux des pommes anciennes
- L'espace Arvy, panneau et montage d'une table de pique-nique
- L'après-midi ramassage des déchets
- Les différents parcours et chemins

Un grand merci à Laurent GAUMY pour sa participation !



En 2024, l'aire de jeux a été enrichie avec l'ajout d'une marelle et d'un ressort Zouzou camion, installés en septembre. Cet aménagement représente un investissement total de 1 974,13 €.



# TRAVAUX 2024

## La salle des fêtes

Les travaux de la salle des fêtes ont débuté le 2 septembre 2024 avec le décaissement de la plateforme, la remise à niveau et l'empierrement pour le terrassement. A ce jour, le gros œuvre en maçonnerie est terminé.

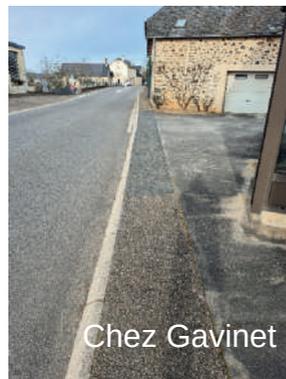
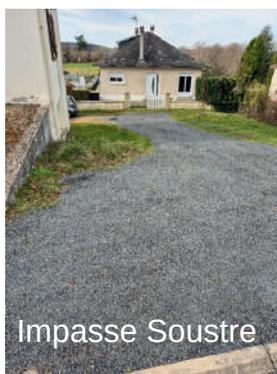
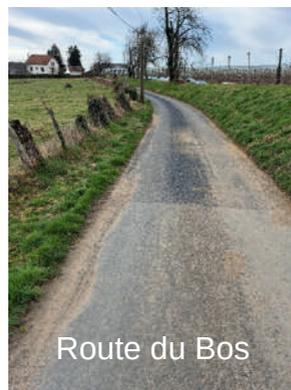


Ils se poursuivront en 2025 avec la pose du plancher béton, la charpente, le désamiantage, l'installation des menuiseries, des plafonds, de l'électricité et de la plomberie, ainsi que les travaux de peinture, carrelage, pose des équipements et aménagements extérieurs.

Si le calendrier est respecté, l'achèvement des travaux est prévu pour le 5 décembre 2025.

## Voirie

Cette année, la commission voirie s'est réunie à plusieurs reprises et a constaté que le réseau routier était en bon état. Des interventions ciblées ont néanmoins été réalisées sur les axes nécessitant des réparations urgentes (voir photos ci-dessous). Les travaux ont consisté au rebouchage des trous, au nettoyage, au délimitage des rives et au balayage. Le coût total de ces interventions s'élève à 24 147 €.



# LES ASSOCIATIONS

## LE COMITE DES FETES

Grand succès pour les manifestations 2024.

Lors de la fête annuelle du 06 Juillet, nous avons été contraints d'annuler notre vide grenier à cause de la pluie. Le concours de pétanque lui a été maintenu.

Le repas musical a lui aussi eu lieu avec environ 160 repas qui fut suivi du feu d'artifice. Merci d'être venu si nombreux malgré le temps.

Et un grand merci à nos bénévoles pour leur implication lors de cette journée sans eux tout serait plus compliqué. D'ailleurs si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles ne pas hésiter à venir nous voir.

Un grand merci aussi à la Mairie de TROCHE pour ce magnifique feu d'artifice qui nous permet de clôturer comme tous les ans cette belle journée.



Le 30 novembre, c'est déroulé le casse-croute de l'avent toujours dans la bonne humeur avec ses 50 convives.

A l'assemblée générale, Jennifer nous a fait part de sa démission mais elle reste quand même bénévole. Merci pour ton implication. Pour 2025, la fête annuelle aura lieu le 12 juillet et le casse-croute de l'avent le 06 décembre.



Nous vous attendons donc nombreux pour ces deux prochaines dates.

Et pour finir, Nous avons une très grosse pensée pour notre cuisinier Florent LAFONT qui nous a quitté subitement.

## L'AMI QUAD TROCHOIS

L'Ami Quad Trochois organisera comme chaque année 2 randonnées Quad les 12 avril et 14 septembre 2025.

En tant qu'adhérent au Codever, nous vous invitons à nous rejoindre le 8 mars pour la "journée chemins" (il s'agit de nettoyer et/ou rouvrir des chemins) le chemin n'est pas encore choisi.

Nous serons également présents lors de la fête de Troche début juillet : Nous y organiserons des Baptêmes de Quad ainsi qu'une randonnée pédestre.

Julien Bordas - Président Ami Quad Trochois



## TROCHE CYCLO NATURE

C'est toujours un plaisir de faire un compte rendu des activités 2024. Les années se suivent et se ressemblent en ce qui concerne nos activités, mais cette fin d'exercice a été vu plus mouvementée avec le renouvellement du conseil.

Rappelons d'abord nos activités :

- Entraînements de début de saison pour les coureurs. Frédéric ROQUE a tout organisé ce qui a permis à 10 ou 12 coureurs de sillonner les routes de la région le samedi à la satisfaction générale.

- Stage en Espagne possible pour tous les membres du Club. Pour le stage, nous avons choisi de changer d'organisateur et de lieu de Villégiature, peut-être une erreur car Lloret de mar, plus proche de Barcelone, trop peuplé, ce qui a gêné les cyclistes, les accompagnateurs, et des commerces axés sur le tourisme.

Organisation des courses. St Sornin, Troche, Favars, Pompadour, Beyssac, ont connu un succès honorable, avec des fluctuations des participants difficile à expliquer. Le loto de novembre à été annulé à cause des travaux dans la salle des fêtes de Troches. Pierre Faucher, président depuis trois ans, habite à Favars, ce qui est un peu éloigné de Troche, s'est avéré gênant pour l'animation des activités du Club. Il a été décidé de faire confiance à Frédéric Roque, déjà bien investi dans les activités du Club (animation, sponsoring, coureur motivé) élu Président par l'Assemblée Générale. Notons que Stéphane Canessan et Gilles Bretagnole rentrent dans le comité directeur et que Alain Dodineau n'a pas souhaité renouveler.





## SOCIÉTÉ COMMUNALE DE TROCHE

Petite réflexion sur cet animal qui fait beaucoup parler !

Autrefois rare dans nos campagnes, le sanglier est aujourd'hui considéré comme nuisible qu'on pourchasse sans relâche. Il y a 50 ans, c'était un animal difficile à voir qui représentait une espèce sauvage, farouche et dangereuse.

Le sanglier aujourd'hui est partout, il passe pour une bête qu'il faut réguler à tout prix en intensifiant les battues et actes de chasse, même les naturalistes ne prennent pas sa défense. Les tableaux de chasse depuis 2021 sont exponentiels.

Ce mammifère possède une très grande capacité d'adaptation, la surface forestière et de friche qui couvre 30% de l'hexagone il offre en effet des refuges et des ressources alimentaires tel que, glands, châtaignes, faines, etc...

Les hivers plus doux, entraînant moins de mortalité et un cycle de reproduction plus rapproché chez ce mammifère. Il n'a plus à partager l'espace agricole avec lièvres, lapin, perdrix, faisans et n'a aucun prédateur (très peu de loup dans la région).

Après les années 70 un croisement génétique va le rendre plus fertile, des élevages sont créés, des lâchés sont effectués là où il est peu présent.

Une chasse régulée s'est mise en place pour éviter de tuer les mâles reproducteurs et les laies dominantes.

Les dégâts agricoles totalisent 35 millions d'euros par an, dans les champs de maïs et de céréales ainsi que les prairies, jardins et milieu périurbain.

Il faut ajouter à cela 30 000 collisions routières, un chiffre qui s'explique par la hausse des sangliers mais aussi par l'extension du réseau en France.

Les tensions dans les territoires sont aujourd'hui palpables. Même les chasseurs sont divisés sur la question.

Grande mutation dans la demi-décennie l'animal aura peut-être pris le dessus sur l'humain.

Le sanglier puissant et musclé est un athlète de haut niveau. Sa vue le handicape mais ses autres sens lui permettent de reconnaître de loin bruits et odeurs.

Aujourd'hui le sanglier permet de faire dialoguer des gens très différents autour de la place du sauvage dans nos territoires. Éviter les réponses toutes faites et revisiter certains rapports à la nature « notre nature ».



## ENTENTE DES VERGERS FOOT 19

Avec ses 220 licenciés répartis depuis les catégories U7 jusqu'aux U17, l'Entente des Vergers foot 19 a une nouvelle fois été bien représentée sur les terrains de football au cours de la saison 2023-2024.

De belles réussites sportives ont animé nos jeunes pousses :

- U11 : vainqueur tournoi de Varetz, 3ème place du Challenge Départemental
- U13 : 2ème place du championnat Départemental 1
- U14 : 7ème place du championnat Régional
- U15 : champion Départemental 2
- U17 : 2ème place du championnat Départemental 1

Outre les compétitions diverses organisées par les instances du Football, notre Groupement de Jeunes s'est également appliqué à mettre en place de nombreux projets aussi bien sportifs qu'éducatifs, qui nous permettent d'être bien représenté et de maintenir les valeurs qui nous sont chères de respect, de vivre ensemble et surtout de plaisir :

- Obtention du Label FFF « Ecole Féminine de Football » (catégorie Bronze)
- Obtention du Label FFF « Jeunes3 (catégorie Espoir)
- Participation au Téléthon
- Formations diplômantes pour nos éducateurs
- Organisation de nos tournois Futsal et « Faites du Foot »
- Organisation de notre traditionnelle galette des rois avec remises officiels d'équipements

- Organisation du stage de Pâques « Jean Paul Daydé » (120 participants-30 bénévoles)

La nouvelle saison 2024-2025 qui a débuté en Septembre verra 17 équipes évoluer sous nos couleurs (16 au niveau Départemental et 1 au niveau Régional).

Parmi nos majeurs projets envisagés, cette nouvelle saison voit la naissance au sein de notre association d'un Groupement Féminin ayant pour but de développer et pérenniser la pratique Féminine sur notre vaste secteur. Ainsi 25 jeunes femmes, dont une majorité issue de notre école de foot, ont rejoint notre première équipe sénior, les « Amazones ».

L'autre fait marquant de cette saison sera le 20ème anniversaire de notre traditionnel stage de Pâques « Jean Paul Daydé » qui accueillera une nouvelle fois une centaine d'enfants pour s'adonner à la pratique de leur sport favoris sur les différents sites sportifs de notre entente.

Pour finir, je tiens à féliciter et remercier sincèrement Thierry DUFAURE, qui après de nombreuses saisons à la tête de l'EVF, a décidé de passer la main. Son engagement et implication sans faille ont largement contribué au développement et à la structuration de notre école de foot, MERCI Thierry.



Chevalier Aurélien  
Président de l'entente des Vergers





## L'ENTENTE TROCHE-VIGEOIS

La saison 2023-2024 est la huitième saison du club de L'ENTENTE TROCHE-VIGEOIS. Par rapport à la saison 2022-2023, ce sont deux équipes qui se sont engagées en championnat. Comme la saison précédente, l'équipe première est en 3ème division et a terminé 5ème lors de la saison 2022-2023. La nouvelle équipe réserve est en 4ème division.

En ce qui concerne nos jeunes, ils jouent au sein du Groupement de Jeunes de L'ENTENTE DES VERGERS qui regroupe les clubs d'AUVEZERE-MAINE, de L'ENTENTE TROCHE-VIGEOIS, d'UZERCHE, de CHAMBERET et de TREIGNAC.

Depuis cette année, il a été créé un groupement féminin où sont engagées une équipe sénior et une équipe U15F à 8ans oublier nos petites qui font des plateaux EFF (Ecole de Foot Féminin).

Pour ce qui est des anciens, notre équipe foot loisir a repris ces activités et joue le jeudi soir à VIGEOIS ou à l'extérieur.

Notre club, qui était présidé par Grégoire FAUGERAS, rassemble pour la saison 2023/2024, 106 licenciés dont 33 licenciés seniors masculins et 73 jeunes filles et garçons de 6 à 19 ans, sans oublier les éducateurs, les dirigeantes et dirigeants.

Au mois de juin, un nouveau bureau a été constitué et c'est Damien DECHERF qui est devenu le nouveau Président.

Comme tous les ans, le club organise ces manifestations habituelles à VIGEOIS et à TROCHE.

Le club remercie monsieur le Maire et ses Conseillers Municipaux pour l'aide apportée par le biais de la subvention.

L'ETV remercie également toutes les personnes qui de près ou de loin s'associent à la vie du club.



## L'Association Intercantonale d'Intervention au Domicile des Aînés et des personnes Handicapées

dite AIIDAH association loi 1901 est présidée par Didier MARSALEIX, Conseiller Départemental du canton d'Allasac. En plus de son activité de portage de repas, depuis juillet 2024, AIIDAH a recruté une responsable de service mandataire des aides à domicile. L'association s'ouvre sur plusieurs cantons en partenariat avec les instances du canton d'Allasac, Lubersac et Treignac qui ont souhaité unir leurs forces et transférer cette activité pour maintenir et développer le service d'aide aux personnes à domicile.

Nos adhérents bénéficient du crédit d'impôt pour les prestations. Une attestation fiscale est remise par l'association en début d'année. Le siège social se situe 2 place de la mairie 19410 SAINT-BONNET L'ENFANTIER. Un accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Le service de portage de repas géré par Sandra LABONNE

Les menus sont élaborés par une diététicienne et confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche.

L'association dessert les cantons d'Allasac, Seilhac Monédières et Uzerche et propose à nos adhérents 2 formules au choix :

La formule gourmande à 12 € composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert ;



La formule plaisir à 9 € qui comprend une entrée, un plat (viande ou poisson avec légumes) et un dessert.

Une cotisation de 1 € par an est demandée par AIIDAH. Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie (aide à l'alimentation).

Cela apporte un soutien à nos aînés les plus impactés par l'augmentation du coût de la vie et permet d'octroyer une aide généralisée à l'alimentation de 1,50 €/jour pour tous bénéficiaires APA relevant du minimum vieillesse.

Le service mandataire géré par Blandine GUYONNAUD-PRADEAUX met en relation employeurs (les personnes âgées ou handicapées) et employés (les aides à domicile) et d'accompagner les employeurs dans leurs démarches administratives d'embauche, de paye et de fin de contrat d'une aide à domicile.

En contrepartie, les personnes employeurs versent à l'association des frais de gestion pour ce service chaque mois. Blandine a été recrutée pour assurer cette mission depuis juillet 2024.

Ces services sont sans engagement. De plus, ils sont assurés toute l'année et sans interruption.

Vous pouvez nous  
joindre du lundi au  
vendredi  
par mail

[aiida@orange.fr](mailto:aiida@orange.fr)

Service de portage de  
repas : 05 55 98 97 49

ou 06 35 29 50 70

Service mandataire :

06 15 26 60 98 ou

06 84 16 04 09

## COMITE DE JUMELAGE

Le comité de jumelage assure pour la municipalité de Troche, Arnac- Pompadour, Beyssac, Beyssenac, Concèze et Saint Sornin Lavolps, la mission de faire vivre le jumelage signé en 1982 avec Markt Oberelsbach en Allemagne et en 2019 avec Villorba en Italie.

Nous organisons des rencontres annuelles, alternativement dans chacun des trois pays. Et nous menons différentes actions qui permettent de garder le contact entre les rencontres, aussi bien à notre niveau local qu'en relation avec nos amis allemands et italiens. Leur but est aussi de continuer à faire connaître cette belle opération qui depuis plus de 60 ans œuvre pour la paix en Europe et entre les peuples.

Avec l'aide du Fonds Citoyen Franco-Allemand, qui soutient les projets entre nos deux pays, nous avons préparé à nos hôtes un programme basé sur la découverte de notre patrimoine spécifique équin. « La Cité du Cheval » était à l'honneur tout au long de cette rencontre et nous avons appris beaucoup de choses sur notre environnement proche.

Le gros projet de 2025 sera notre voyage en Italie à l'Ascension. Les inscriptions sont ouvertes dès ce début de février.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à s'adresser à [comitejumelage@cc-payspompador.fr](mailto:comitejumelage@cc-payspompador.fr) ou à se rendre sur le site de l'association <https://jumelagepompador.jimdofree.com>



*Du 28 Août au 1er Septembre : Grande rencontre de jumelage au Pays de Pompadour. 39 Allemands et 5 Italiens ont séjourné dans notre Pays de Pompadour, logé dans des familles d'accueil, selon le principe qui régit notre jumelage depuis plus de 42ans.*



*Soirée crêpes pour réunir en février les adhérents autour de délicieuses crêpes fabriquées maison.  
Une belle chaleur humaine au cœur de l'hiver !*



*Assemblée Générale en présence des maires de nos communes jumelées qui s'est terminée autour d'un délicieux repas préparé par la maison Donzeau.*



*Janvier 2025 : Exposition à la médiathèque de Pompadour en commémoration du Traité de l'Elysée de 1963, dit aussi traité de l'amitié franco-allemande. Soutenus par le Fonds Citoyen franco-allemand, qui présentait des 23  
personnalités remarquables allemandes.*

# L'ENVIRONNEMENT

## LES ORDURES MENAGERES

Pour les usagers bénéficiant d'une collecte en porte-à-porte :

- Bac jaune : emballages recyclables et journaux-magazines.
- Bac marron : ordures ménagères.



Pour les usagers bénéficiant d'une collecte en point de regroupement :

- Bac collectif marron (verrouillé) : réservé aux ordures ménagères. Seuls les sacs plastiques rouges « post-payés » (disponibles en mairie) peuvent y être déposés.
- Bac collectif jaune (verrouillé) : réservé aux emballages ménagers recyclables et journaux-magazines.



 Jours de collecte :

- Bacs marrons : collecte les mardis des semaines paires.
- Bacs jaunes : collecte les mardis des semaines impaires.

 Consigne : les bacs doivent être sortis la veille au soir.

 Jour férié ? La collecte est reportée au lendemain (les mercredis).



## MODE DE CALCUL DE LA TEOMI

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) prend en compte la production réelle de déchets des foyers, permettant ainsi de refléter dans la cotisation les effets des efforts de tri réalisés d'une année sur l'autre. Elle se compose de deux parties :

Une part fixe : indexée sur la valeur locative du logement, représentant 55% de la taxe.

Une part variable : calculée en fonction de la production d'ordures ménagères, représentant 45% de la taxe.

Il est essentiel de sortir son bac plein, avec la poignée côté route. Un tarif au litre, fixé annuellement par délibération du Comité Syndical du SIRTOM, est appliqué pour déterminer la part incitative. Le montant de cette part est obtenu en multipliant le tarif voté (0,03165€ en 2025) par le volume collecté l'année précédente.

## INTERDICTION DE BRULAGE DES DÉCHETS

 Le brûlage des déchets verts et des ordures ménagères est strictement interdit. Cette pratique génère des substances toxiques nocives pour la santé et l'environnement. Elle peut également causer des nuisances pour le voisinage (odeurs, fumées) et augmenter le risque d'incendie.

 Que faire de vos déchets verts ?

Paillage ou compost : les déchets verts sont biodégradables et peuvent être réutilisés pour enrichir vos sols.

Déchèterie : un espace dédié est à votre disposition pour les déposer.

Merci de respecter ces consignes pour préserver notre cadre de vie ! 

Déchetterie de Beyssac  
rue la Mazelle  
19230 BEYSSAC  
Horaire du lundi au samedi  
de 9h-12h et de 14h-18h

Déchetterie de Lubersac  
rue Chabonatta  
19210 LUBERSAC  
Horaire du lundi au samedi de  
9h-12h et de 14h-18h

## ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

📖 Obligation légale : L'article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux propriétaires privés l'entretien de leurs terrains.

Pourquoi entretenir son terrain ?

Un manque d'entretien (végétation envahissante, engins abandonnés, accumulation de déchets...) peut provoquer des nuisances pour l'environnement et le voisinage :

- 🚫 Risque de prolifération de nuisibles.
- 🌿 Développement incontrôlé de la végétation.

Le maire peut exiger du propriétaire la réalisation de travaux d'entretien. En cas de non-respect, la commune peut faire exécuter ces travaux aux frais du propriétaire.

Merci de veiller à la propreté et à l'entretien de vos terrains pour le bien de tous ! 🌿🏠

## BRUITS DE VOISINAGE



Rappel pour un bon vivre-ensemble :

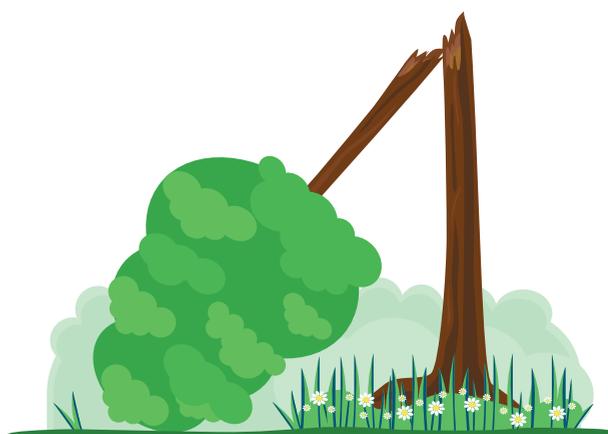
🔊 De nombreux signalements nous parviennent régulièrement en mairie concernant des nuisances sonores :

- Bruits domestiques : animaux, musique, fêtes familiales, bricolage...
- Bruits de chantiers.
- Bruits liés à des activités : manifestations, sports de plein air, discothèques, salles des fêtes...
- Aboiements répétés des chiens.

Afin de préserver la tranquillité de tous, merci de respecter ces règles afin de garantir la sérénité de notre cadre de vie ! 😊🏠

🔧 Horaires autorisés pour les travaux de bricolage et de jardinage avec des appareils à moteur :

Semaine lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h30-19h30  
Samedis de 9h-12h et de 15h à 19h  
Dimanches et jours fériés de 10h-12h



## Message aux propriétaires de logements locatifs non touristiques

La municipalité souhaite connaître et accompagner tous les habitants Trochois, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

🔊 À ce titre, nous invitons chaque propriétaire à informer systématiquement ses locataires de l'importance de se présenter en mairie, quelle que soit la durée du bail, afin de :

- ✓ Faire connaissance avec les services municipaux.
- ✓ Découvrir les services proposés sur la commune (écoles, équipements, démarches...).
- ✓ Informer la mairie de l'état civil des enfants du foyer, qu'ils soient ou non concernés par l'obligation scolaire.

👤 Nous comptons sur vous pour relayer cette démarche essentielle et vous en remercions chaleureusement !



# INFOS PRATIQUES / SERVICES

## - France services -

Une aide pour vos démarches administratives

### AUTOUR DE NOUS

#### France Services d'Arnac-Pompadour

44, rue des Ecoles  
19230 Anarc-Pompadour

#### France Services Perpezac le Noir

51, rue Principale  
19410 Perpezac-le-Noir  
05-55-73-45-00

**Les maisons France services** rassemblent 12 organismes partenaires pour vous permettre de faire toutes vos démarches administratives en un seul lieu. Vos services publics n'ont jamais été aussi près de chez vous !

**La Maison du Département** de Lubersac est un service de proximité du Conseil départemental de la Corrèze. Elle accompagne les habitants dans leurs démarches administratives (CAF, Pôle emploi, retraite...), propose un accès à Internet, des services de bureautique et des ateliers numériques. Elle accueille également des permanences d'assistantes sociales, de conseillers emploi, juridiques et autres partenaires pour répondre aux besoins sociaux, professionnels et juridiques des usagers.



Bientôt 16 ans ?

## PENSEZ AU RECENSEMENT !

### Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est obligatoire !

### Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

### Comment ?

Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Toutes les informations ici



### MAISON DU DEPARTEMENT

3 Rue du Général Souham  
19210 Lubersac  
05 19 07 85 95

## PROPRIÉTAIRES

### BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDES FINANCIÈRES POUR VOS TRAVAUX



Avec ou sans rendez-vous :  
05 55 20 58 64 / [contact.correze@solihha.fr](mailto:contact.correze@solihha.fr)

**SOLIHHA Limousin** est une association qui œuvre pour l'amélioration de l'habitat et l'inclusion sociale. Elle accompagne les particuliers, notamment les plus fragiles, dans leurs projets de rénovation, d'adaptation ou d'accès au logement. Ses missions incluent le conseil, l'ingénierie de projets, l'assistance administrative et technique, ainsi que le montage de dossiers de financement. Ses compétences couvrent les domaines du logement, de l'urbanisme, de l'action sociale et de l'accompagnement des politiques publiques en matière d'habitat.

Vous êtes propriétaire et souhaitez rénover votre logement ? Des aides financières et un accompagnement personnalisé sont disponibles pour améliorer votre habitat, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, d'adaptation pour les personnes âgées ou en situation de handicap, ou encore de conseils en éco-gestes. Cette initiative a déjà permis d'accompagner plus de 134 400 ménages et soutient également les collectivités dans leurs projets de rénovation.



# LES SENTIERS DE RANDONNÉE

## Le chemin des étangs au départ de Troche

Ce circuit vous permettra de découvrir ou redécouvrir la fabrication artisanale de la couade, objet emblématique de la commune de Troche, que l'on retrouvait dans tous les foyers.

- Distance : 6,92 km
- Durée moyenne : 2h 30
- Difficulté : Facile

## Ponts des Farges et de Chanterane

Une randonnée agréable, avec peu de dénivelé, qui emprunte de larges chemins agricoles et des petites routes tranquilles.

- Distance : 9,35 km
- Durée moyenne : 3h 05
- Difficulté : Facile

## À la découverte des anciennes variétés de pommes 🍏🍏



Amateurs de nature et de patrimoine fruitier, ne manquez pas ces parcours découverte et insolite !

À travers chemins et vergers, partez à la rencontre des anciennes variétés de pommes qui ont façonné notre terroir.

Une balade enrichissante ponctuée de dégustations pour éveiller vos papilles !

## Le parcours de santé de la commune de Troche

**Legend:**

- Départ
- Arrivée
- Niveau de difficulté :**
  - Facile
  - Difficile
  - Très difficile

Pour votre sécurité, avant de commencer, échauffez vous. En cas de fatigue, ralentissez votre rythme. Respectez les panneaux indiquant la bonne utilisation de chaque agrès. Chaque panneau d'agrès comporte une pastille indiquant le niveau de difficulté. Parcours réservé aux personnes de plus de 14 ans et de plus d'1m40.  
Durée approximative : 45 minutes.  
Urgences 112

## Le sentier "Autour de la Couade"

Le sentier de randonnée « Autour de la Couade » est un circuit balisé situé à Troche, en Corrèze. Il est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), garantissant un entretien régulier et un balisage conforme aux normes de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre .



### Informations pratiques

Place de la République, près de la mairie de Troche

 Distance : 8,2 km

 Durée estimée : environ 2 heures

 Dénivelé : ±206

 Balisage : jaune

 Difficulté : facile

Pratiques autorisées : randonnée pédestre, VTT, équestre

Type de parcours : boucle



### Points d'intérêt :

Le parcours vous emmène à travers des chemins boisés et ombragés, offrant une immersion dans la nature. Vous découvrirez notamment l'étang de la Rechêze et la Chartreuse du Glandier, que vous surplombez en prenant de la hauteur en direction du village de la Grange Vieille. Ce sentier est idéal pour une sortie en famille ou une balade paisible, offrant à la fois des paysages naturels et des éléments du patrimoine local.